

Le Bénon



N° 87 – HIVER 2014

ACTUALITÉS DE LA SALÉVIENNE

Agenda

Le samedi 31 janvier à 14 h 30 à l'espace Albert Fol – Ateliers du Vuache (sous le socle du gymnase), salle de La Convivialité, 232 route de Saint-Julien à Valleiry. Conférence de Philippe Duret à partir des lettres écrites sur le front en 14-18, par son grand-père Edmond Duret, né à Dingy-en-Vuache, élève à Saint-Julien entre autres. Ces lettres sont l'objet d'un ouvrage qui vient d'être publié (voir notre annonce en fin de Bénon) et qui s'intitule :

Cette vie d'aventure finit par me plaire – La guerre de 1914 change les projets d'Edmond Duret



Le vendredi 27 février 2015 à 19 h 30, à l'auditorium du lycée Louis Armand à Cruseilles, Josette Buzaré évoquera :

Les bains et les ponts de la Caille

La conférence-diaporama raconte l'histoire de ces ponts soigneusement entretenus, toujours fièrement jetés sur la faille de la Caille et de ces Bains aujourd'hui en ruines alors que l'eau

sulfureuse tiède continue de s'écouler dans les Ussets en y entraînant toutes ses vertus médicinales...

Cotisation 2015

Le montant de la cotisation reste inchangé, 35 € (ou 43 CHF), cela depuis plusieurs années. Nous vous remercions d'avance de renouveler votre adhésion sans tarder, pour nous épargner toute relance.

Merci pour votre confiance.

L'étrange histoire du château des Avenières

Le dernier ouvrage publié par La Salévienne est à classer dans les livres d'art et d'histoire. Cette magnifique publication, qui fait honneur à notre catalogue, ne compte pas moins de 350 photos et illustrations. On le doit à la plume brillantissime de Christian Regat qui a retracé l'histoire fascinante du château des Avenières.

« Construire un château au XX^e siècle et le poser dans les pâturages d'une montagne de Haute-Savoie, à plus de 1000 m d'altitude, est le

début d'une histoire bien étrange. L'argent d'une Américaine millionnaire et le goût très sûr de sa compagne, fille d'un viticulteur bourguignon anobli par le pape, confèrent à la demeure tous les atouts de la beauté, du luxe et du confort. Après dix ans de vie commune, la compagne se laisse

UNE HISTOIRE AUTHENTIQUE D'UN ROMAN DIGNE



séduire par une autre Américaine et la propriétaire des lieux cherche à se « normaliser » en épousant un musulman, descendant des maharajas de Lahore. Féru d'ésotérisme,

celui-ci transforme le château en une demeure philosophale, déploie à ses pieds des jardins initiatiques et pare la chapelle d'un décor de mosaïques unique au monde, dédié aux cartes du tarot. Avec l'argent de sa femme, il aménage une ferme modèle, apporte l'eau aux hameaux qui en étaient dépourvus, installe l'électricité dans une demi-douzaine de communes, ouvre à travers la montagne une route de 25 km, organise le ravitaillement aérien d'un observatoire sur le mont Blanc et institue une fondation pour offrir à la France le plus grand observatoire astronomique du monde. Sa mort mystérieuse sur la mer Rouge met un terme à ce projet. »

Et ce n'est là qu'un résumé du début de l'histoire...

En vente à La Salévienne. 230 pages, 30 € ou 38 CHF.

Les Échos saléviens n° 22 sont parus

Ces Échos saléviens ont pour thème :

La frontière entre la Haute-Savoie et Genève (1939-1945)

La frontière entre la Haute-Savoie et la Suisse, en particulier Genève, a été un enjeu durant toute la Seconde Guerre mondiale. Jusqu'en 1942, la Haute-Savoie, libre d'occupants, est l'unique territoire français ayant une ouverture sur une démocratie. Tout au long du conflit, des réfugiés et des fugitifs, par milliers, tentèrent de rejoindre la Confédération, généralement avec l'aide de passeurs. Les occupants, Italiens, puis Allemands, tentèrent de maîtriser les flux de personnes, de marchandises. Les résistants, pour qui Genève

était une sorte de base arrière, y trouvaient informations, fonds et soutiens.

C'est de l'importance de la frontière, des difficultés posées à ceux qui tentèrent de la franchir, au rôle de ceux qui tentèrent de s'affranchir des barbelés qu'est consacrée cette nouvelle publication de La Salévienne.

Tous les adhérents 2014 de La Salévienne recevront gracieusement le recueil. Il est en outre en vente à La Salévienne au prix de 27 € ou 34 CHF.

Pour notre patois : la Salévienne en première ligne.

Bientôt une méthode d'enseignement du franco-provençal sur internet !

La Salévienne vient en effet d'obtenir une subvention de la région Rhône-Alpes de 10 000 euros pour la création d'un site internet dédié à l'apprentissage du franco-provençal.

Dans un premier temps, il s'agit de créer l'outil, le site internet, sur lequel il sera possible à la fois d'entendre du franco-provençal, mais également de s'exercer à la pratique de cette langue.

Dans un deuxième temps, il conviendra de créer une méthode d'enseignement, compatible avec le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), cela dans le cadre d'un projet associant la Suisse romande, le Val d'Aoste et la Savoie.

La Salévienne, dont un des objectifs initiaux était la sauvegarde et la promotion du patois, peut s'investir ainsi dans une entreprise qui permet de concrétiser un article de ses statuts. Ce projet est piloté par Claude Barbier.

Un second projet consiste à encourager les acteurs économiques (agriculteurs, commerçants, artisans, industriels, promoteurs touristiques, etc.) à utiliser notre patois comme un élément de leur marketing.

Notre patois est une véritable langue, qui plus est millénaire. Qu'on l'appelle franco-provençal, langue savoyarde ou arpitan, peu importe ; elle donne de l'authenticité et un goût de terroir ; elle permet une différenciation des produits en renforçant leur personnalité. En Languedoc ou en Bretagne, même les hypermarchés ont des rayons réservés aux produits annoncés en langue locale.

Ce projet est encouragé par la région Rhône-Alpes. Il est suivi par Jean-Baptiste Martin le conseiller aux langues régionales de J.-J. Queyranne, avec la participation active de Joël Baud-Grasset, vice-président du conseil général, Roger Desbiolles, le directeur de Paysalp et Claude Mégevand en tant que président de La Salévienne

et administrateur de Patrimoine rhônalpin. Notre président a pris son bâton de pèlerin pour mobiliser les chambres consulaires (chambres de commerce, des métiers et d'agriculture) dans le but de promouvoir l'usage du patois lorsqu'il s'agit de donner un nom à un produit, à une entreprise, voire de traduire une étiquette dans notre langue. Un premier test sera fait dès le premier semestre 2015 dans le Faucigny dans le cadre d'un SAT (système agroalimentaire territorial). Paysalp – en relation avec les associations de patois du territoire – sera l'interlocuteur privilégié pour tout entrepreneur à la recherche d'un nom de produit, ou qui désire traduire une étiquette ou un menu...

Des entreprises, enseignes ou noms de produits existent déjà : le *Dénieu*, le *Monchu*, le *sarto*, le *péle*, la *Fertive*, le *Sarvan*, *lou bôsseuilles*, le *pasnaillu*. Le plus connu au niveau mondial est certainement l'anorak *wedzè* [le virage] de Queshua. La Salévienne a été précurseur avec le *Bénon* que vous tenez dans vos mains !

Les Assises de la Savoie

L'Union des sociétés savantes de Savoie, l'université de Savoie et les barreaux des Pays de Savoie organisent le 6 février prochain, de 14 h 00 à 17 h 00, au Manège (Carré Curial) à Chambéry, les Assises de Savoie.

La réforme territoriale, qui entérine la fusion de la région Rhône-Alpes avec celle d'Auvergne et qui va amoindrir la « capacité à agir » des départements, n'est pas la seule réforme qui aura un impact direct sur la vie des habitants des deux départements savoyards. Des menaces pèsent sur la cour d'appel de Chambéry ainsi que sur l'université.

Paradoxalement, c'est alors que nos territoires savoyards se mettent de plus en plus à travailler ensemble (cf. la fusion des deux chambres

d'agriculture de Savoie et de Haute-Savoie, ou l'Assemblée des pays de Savoie) que les menaces se font de plus en plus précises.

Loin de partir dans une démarche revendicative, les organisateurs de ces Assises entendent au contraire promouvoir ce qui fait à la fois la spécificité de notre territoire et les interactions qui existent entre les mondes de l'université, des sociétés savantes, de la justice, mais également des organismes consulaires, des associations patronales des Pays de Savoie.

Les Jeudis du Patrimoine.

Programme

Saint-Julien – Espace Jules Ferry – 16h30

- **Jeudi 22 janvier 2015 :**

Que sont nos vignes devenues ? Notre terroir était planté de vignes et nos vigneron exportaient...

- **Jeudi 12 février 2015 :**

Souvent les filles étaient dotées ! Actes notariés, contrats de mariage, successions, laissez-passer...

- **Jeudi 19 mars 2015 :**

Histoire d'eau. Fontaines, lavoirs, puits...

Nouveaux membres

François FUSTIER à Valleiry

Carnet

C'est avec tristesse que nous avons appris les décès du pasteur Marc Chambron et de son épouse Mireille.

À leur famille si durement touchée, nous exprimons nos profondes condoléances.

CONFÉRENCES

L'avenir de la Savoie : Échanges avec MM. Gaymard et Monteil

Le 15 novembre, pour les 30 ans de La Salévienne, le président de notre association, Claude Mégevand a invité les deux présidents des conseils généraux pour parler de l'avenir des deux départements, Savoie et Haute-Savoie, dans le cadre de la réforme territoriale en cours et tout particulièrement de la région Rhône-Alpes-Auvergne. Notre association a conscience que la

création de cette grande région peut être un tournant historique tragique pour la Savoie qui risque de perdre là son identité.

Grâce à l'appui de la municipalité de Cruseilles, ce sont près de 280 personnes qui ont participé très sereinement au débat animé par Claude Mégevand et Claude Barbier. Les élus ont bien sûr évoqué le risque de perte d'identité de la Savoie dans cette supra région, mais aussi les problèmes économiques dont nombre d'élus locaux n'ont à ce jour pas encore pris conscience. Dans la nouvelle réforme, le Conseil général, qui

deviendrait le conseil départemental, garderait uniquement la compétence sur le social (petite enfance, personnes âgées...) et perdrait toute compétence sur l'économie et sur les routes. M. Gaymard a illustré ses propos en évoquant les participations du Conseil général de la Savoie dans la gestion des stations de skis, gestion qui permet un recyclage des bénéfices dans les investissements locaux. Quid de qui récupérera les attributions économiques dans la nouvelle région ? Même interrogation sur les fonds frontaliers ! D'aucuns s'interrogent sur une machine administrative qui gérerait les routes de Nyons, dans la Drôme provençale, à Montluçon et d'Abondance à Aurillac, avec un grand doute sur les économies réalisées et surtout une perte de proximité et de réactivité. D'autres s'interrogent sur un nouveau centralisme à Lyon. Le conseiller régional Noël Communod fait remarquer que la région Rhône-Alpes-Auvergne serait plus peuplée que 13 pays de l'Union européenne ! Les deux élus ont évoqué la proposition faite à l'Assemblée nationale par huit députés savoyards : à savoir la fusion des deux départements savoyards dans une même collectivité territoriale qui s'appellerait « Savoie-Mont-Blanc », en utilisant les possibilités de la loi pour demander que cette collectivité exerce les compétences en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel, d'aménagement de l'espace territorial, de gestion des services d'intérêt collectif (services incendie, collèges) cadre de vie (pollution...).

Mais, si cette demande est prévue par la loi, elle doit être votée par le parlement ! C'est dire si la tâche sera difficile compte tenu de la majorité parlementaire actuelle et du vote savoyard.

Dans la salle, une prise de conscience s'est faite sur les enjeux risqués que représentait cette réforme. Quelles que fussent les sensibilités politiques des participants, on a senti dans la salle une détermination à soutenir les élus qui ont déposé le projet de loi n° 2288, pour la « Création de la collectivité territoriale Savoie-Mont-Blanc » dans le cadre de la nouvelle région avec les compétences évoquées ci-dessus. Après cette prise de conscience, nombre de personnes ont compris que sans une mobilisation forte de tous les Savoyards, quel que soit leur bord politique, la Savoie aura beaucoup à perdre dans cette réforme. Dans les jours qui ont suivi, un comité baptisé « La collectivité Savoie-Mont-Blanc j'y crois » s'est mis en place pour mobiliser les Savoyards. Ceci dans le but de soutenir le projet de loi proposé par les députés savoyards.

Pour prendre connaissance du projet de loi : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/propositions/pion2288.asp>.

La réunion de Cruseilles va-t-elle apporter une contribution historique à l'unité des départements savoyards ? Seule la mobilisation massive des Savoyards apportera une réponse positive.

Claude Mégevand

Charles Bosson

Le 25 octobre 2014 les Saléviens étaient peu nombreux pour écouter Michel Amoudry évoquer ce grand homme savoyard qu'était Charles Bosson. Avec son brio habituel, son esprit de synthèse et sa présentation très limpide, il a passionné un auditoire très attentif. Né en 1908 à Genève de parents originaires de Lucinges, Charles Bosson fut un brillant élève qui étudia à Florimont avant de poursuivre ses études à Fribourg puis Paris. Pendant ses études il fit un stage en Allemagne où il prit conscience de la montée du nazisme. Après ses études en droit il s'installe comme avocat à Annecy, en 1935. En 1937 il se retrouve président de l'AJCF départemental (association de la jeunesse catholique française). Son talent est rapidement reconnu. En 1941 il n'apprécie pas la tentative de mainmise du régime de Vichy sur la jeunesse, pas plus que la tutelle sur les institutions religieuses. Il défend des Juifs et des jeunes Savoyards entrés en résistance avant de s'engager encore plus dans la Résistance, notamment au niveau de l'Armée secrète. Après-guerre, il deviendra un des membres influents du MRP qui prend naissance au niveau national à Amphion. Il est élu au Conseil de la République en 1946. Il préside jusqu'en 1948 le groupe MRP au Palais du Luxembourg. Après avoir été conseiller municipal d'Annecy en 1947, il en devient maire en 1954. Il sera réélu pendant 21 ans jusqu'à sa démission en 1975. L'une des priorités de sa mandature fut la sauvegarde du lac d'Annecy, alors déversoir des eaux usées des communes environnantes et menacé par une surabondance d'algues. Élu plusieurs fois député, il devient sénateur en 1968. Ce fut un Européen convaincu. Il a marqué la vie locale.

Pour plus de détails, voir le livre de Michel Amoudry : *Charles Bosson parlementaire de Haute-Savoie (1946-1986), maire d'Annecy (1954-1975) – Un humaniste en politique* (en vente à La Saléviennne).

Claude Mégevand



BIBLIOTHÈQUE

ÉCHANGES

La revue Savoie 153^e année. 2013, 400 p. À noter en particulier le résultat de fouilles archéologiques sur le Salève, sur les communes de Présilly et Cruseilles en ce qui concerne la sidérurgie.

Académie Saint-Anselme d'Aoste. Bulletin nouvelle série XIV (2013) et XV (2014).

Académie saint-Anselme d'Aoste. Écrits d'histoire, de littérature et d'art. N°13 L'âge d'or – saggi e materiali su Stephano Mossettaz e sul tardomedio in valle d'Aosta. 2013. 271 p.

La chapelle Saint-Eustache de Villaroland – Un joyau du berceau tarin par Humbert Jacomet - Godeleine Logez - Jean-François Wadier. Société d'histoire et d'archéologie d'Aime. 97 p. 2014.

Haute-Savoie 1914-1918 : archives et Histoire : Centenaire de la Première Guerre mondiale par Frédéric Turpin et Denis Varaschin et les archives départementales de Savoie. 51 p. 2014.

Société genevoise d'utilité publique. Bulletin 7^e série, n°1. 2014.

DON DE MAURICE SUBLET :

Genève et les traités de 1815. Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois. Paris, Vienne, Turin 1814-1815 par Lucien Cramer. Tome premier. 1914. 752 p.

Le mariage Palatin de Marguerite de Savoie (1445-1449) par Ernest Cornaz. 1932. 336 p.

Le sang des Glières – été 1944, par Pierre Vial. 1993. 247 p.

BILLET D'HUMEUR

Le pont Manera restera ou ne restera t il pas ?

Le plus ancien monument connu de Saint-Julien est le pont Manera, construit en 1780 par un des premiers urbanistes de la ville nouvelle de Carouge : Vincenzo Manera.

Il raccourcissait le trajet Genève/Méditerranée d'une journée et demie par l'Éluiset, Frangy, Seyssel (Port sur le Rhône) d'où on allait sur Chambéry ou en France en traversant le Rhône.

On l'utilisa pour tout le trafic Bellegarde/mont-Blanc jusqu'en 1992, supportant les plus gros poids lourds. On n'avait eu que le tort de laisser construire en 1880, près de son extrémité sud, une voie ferrée avec passage à niveau et garde barrière ! Depuis on a heureusement construit sur la commune d'autres carrefours favorisant d'aussi longs bouchons...!

On laissa le pont Manera tomber dans l'oubli, étouffé par la végétation... jusqu'à ce que les « Journées du Patrimoine » de 2010 permettent sa redécouverte. On demanda à la municipalité d'alors qu'elle nous rende son accès et sa visibilité. Rien n'y fit et les arbres poursuivirent son effacement. Pourquoi cet acharnement à le cacher ? *Le Messager* du 18 septembre 2014 nous a donné la réponse.

Des urbanistes veulent le détruire au profit « d'un enjeu majeur » : l'aménagement de l'entrée ouest de la ville avec une concession aux amateurs

du patrimoine ; le pont sera démonté pierre par pierre et son arche serait transformée en « arc » de triomphe ! Les nécessités de l'histoire et la marche du temps devraient se résumer à cette caricature, à ce « caprice » du XX^e siècle, comme si aujourd'hui, au temps de la « virtualité », on pouvait se satisfaire d'une fabrique exotique qu'on prisait au XVIII^e siècle pour élargir la gamme de ses sentiments ou compenser l'impossibilité de se déplacer librement dans l'espace et le temps.

Le coût de l'aménagement de cette entrée ouest, une broutille, 25 millions d'euros ! Malheureusement dans le même journal, on annonçait la création d'un diffuseur autoroutier à Viry. Coût 15 millions. Les deux routes seraient distantes de moins de 5 kilomètres et auraient les mêmes objectifs : désengager sans rien desservir de plus ; c'est cher, très cher et peu utile.

La connaissance de l'histoire est profitable. Ici, elle permet de dénoncer le doublement de solutions et de saisir le prix et le travail que représenta le pont Manera, un monument qui mérite qu'on le respecte.

Il était à peine achevé que certains complotèrent pour qu'on édifie sur l'Arande un pont conduisant à Annecy ! Voici ce qu'on écrivit au roi de Sardaigne le 24 septembre 1783. L'auteur a voulu rester sans nom « pour ne pas encourir la disgrâce de ceux qui sous le prétexte spécieux de bien public reçoivent et produisent les projets les plus capables d'accélérer la ruine de ces contrées. » Cette lettre se

trouve dans les archives de Turin, elle démontre le coût et la difficulté de réalisation du pont Manera et

« J'en appelle au bruit public qui grossit de jour en jour, et qui n'a que trop d'apparence de devoir bientôt se réaliser, que L'on est enfin venu à bout d'insinuer et même de persuader à Votre Auguste Majesté, que le bien public demandoit que L'on établit de nouveau une grande route d'Annecy à Genève, qu'avoit fait abandonner celle qu'on avoit établie de Genève à Chambéry par Viry, Frengy et Rumilly, qui est à quelque chose près finie après vingt-un an d'un travail très-opiniâtre et très-couteux tant en argent qu'en Corvées, qui ont épuisé les paroisses que leur voisinage et leur position appelloient indispensablement à la construction de cette route, Sur laquelle on trouve deux ponts, celui de St Julien et celui de L'Eluiset, qui, à peu dire, en évaluant au plus bas prix les Corvées coute au moins cinq cens mille livres ⁽¹⁾.

Si votre Majesté donnoit cours à la nouvelle route projetée, quelles dépenses n'occasionneroit-elle pas je ne dis pas en argent ; cet objet quoique bien considérable en lui-même eût égard à la petite étendue de la province de Carouge, qui fait à peine la cinquième du Genevois, Seroit peu en comparaison des Corvées, qui par leur continuité tendroient visiblement à L'aneantissement de L'agriculture, Seule le principe du bonheur du prince et des Sujets. Tant de maux pourroient-ils compatir avec le cœur tendre et bienfaisant de votre Majesté ? Les inconvéniens que ce projet entraîne frappent et étonnent l'imagination...

Ce premier pont Selon le plan qui court dans le public entrainera la construction d'un autre presque aussi difficile et aussi dispendieux. Toutes ces Sommes ajoutées à la taille et aux impositions qui déjà excèdent en plusieurs endroits la moitié de la taille, rendront donc inutile le précieux édit Emané du trône Touchant les affranchissemens. Outre cela, Les mêmes paroisses qui viennent d'être épuisées par la construction de la route de Carouge à Chambéry par Frengy et Rumilly, Sont par leur position nécessairement appelés à travailler à la nouvelle. Ces deux routes étant comme parallèles, et dans le plus grand éloignement, n'étant distantes L'une de L'autre de plus d'une heure et demie, et pour la majeure partie de trois quarts d'heures Seulement, et n'y ayant pas d'autres paroisses à portée de ces routes que celle qui ont travaillé à la route de Genève par Frengy, la nouvelle tombe inmanquablement à leur charge pour les nommer avec ordre, celles qui doivent travailler depuis la Caille à Genève dans la province de Carouge, c'est-à-dire pendant un Espace de quatre fortes lieues, Sont les paroisses de Cercier, Copponex, Crusseilles-St Blaise – Marlioz, Chavannes, Cernex, Andilly, Présilly, Fegère, Beaumont, Compesières, Archamps, Collonge, et Bossay. Seroit-il Equitable après L'Épuisement en hommes et en bêtes ou

Jean-Luc Daval

La lettre et les informations sont extraites du livre de André Corboz « Invention de Carouge 1772-1792 Payot 1968/Réédition Slatkine 2013.

⁽¹⁾ À titre de comparaison selon César Duval, l'affranchissement

l'impossibilité financière de doubler l'opération. À méditer !

elles viennent d'être réduites, de Leur faire commencer une nouvelle route, dont le plus grand avantage Seroit, (et c'est ce que prétend la ville d'Annessy) de donner à une ville particulière des moyens de recouvrer Sa prétendue Splendeur au grand préjudice d'une partie des provinces du Genevois et de Carouge. Que le commerce Laisse de l'argent dans les routes de Frengy à Genève, ou d'Annessy à Genève cela n'est-il pas indifférent, puisqu'il circule et se reverse dans les Etats du même prince, et que cette nouvelle circulation qu'on ambitionne, ne pourroit avoir lieu que par un Épuisement absolu des contrées voisines de la route, qui manquent absolument des bras et des bestiaux nécessaires à la culture, qui est des plus difficiles dans toutes les paroisses qu'on vient de nommer ; puisqu'elles ne recueillent aucun blé Sans faire trois labours et Sans laisser reposer une année leurs terres, qui Sont d'un Sol Si ingrat, qu'elles ne rendroient rien Sans cette précaution dictée par une Longue expérience. Il manque d'ailleurs presque partout la moitié du foin nécessaire pour engraisser les terres, qui Sans cela ne produisent rien. Ce défaut joint au risque continuel de travailler aux routes, fait que plusieurs personnes plus aisées que les autres n'en tiennent précisément que pour faire leurs travaux et les revendent pour n'avoir pas le regret de les voir périr en travaillant hors de leurs biens. Le gros des travaux ne tombe donc ordinairement que Sur les pauvres qui font le plus grand nombre, et dont la misère est à peu près la même que celle qui fit gémir Votre Majesté en voyant la Sémence...

Il n'est que trop à Craindre que ceux de ces contrées pressés de trop près par des travaux presque impossibles, et dont ils Sentent eux-mêmes l'inutilité, ne les imitent promptement. Quelles raisons auront-ils de S'attacher à un Sol dont ils rendent en pure perte pour eux les chemins praticables ? Quelques Charges de blé qu'ils portent à Genève pour payer les deniers Royaux, voilà toute la part qu'ils prennent au commerce. Mrs Les Intendants qui ont toute la peine imaginable de faire leurs recettes, voyant la détresse où ils Sont réduits, n'osent pour ne pas les Surcharger faire exécuter les réglemens qui tendent à réparer les chemins de traverse et de communication d'une paroisse à L'autre...

Il faudroit pour n'être pas trompé par des rapports infidèles, consulter des pasteurs charitables et éclairés, qui voyant de près les besoins des peuples, Seroient à même d'en donner des connaissances justes. Je ne parle pas des tempêtes trop fréquentes qui dévorent la Subsistance du Laboureur, et leur arrachent la moisson presque à la main, telle qu'a été celle qu'on vient d'essuyer cette année, dans ces contrées, à La Suite d'une mauvaise Saison qui avoit rendu la misère comme générale. »

de Saint-Julien au Comte de Ternier coûtait 6 879 livres et celui d'Humilly et Viry au Comte de Viry 38 500 livres. Ce n'est même pas le dixième du prix du pont Manera ou de l'aménagement de l'entrée ouest de la ville !!!

CARNETS D'HISTOIRE

Un prix Nobel de littérature à Thônes !

Saviez-vous qu'en 1960, Patrick Modiano, dernier prix Nobel de littérature, était élève au collège de Thônes et qu'il a failli en devenir professeur ? Une histoire qu'il a racontée dans son livre « Un Pédigree », paru aux éditions Gallimard en 2005.

Savigny : Mallinjud, le curé apostat

Selon Félix Fenouillet¹, auteur d'une monographie de Savigny, le curé Mallinjud aurait prêté le premier serment révolutionnaire, cela de bonne foi, puis se serait retiré dans son pays, sans prêter le fameux serment d'Albitte. « Ce fut sans doute avec un profond regret qu'il s'éloigna de son cher Savigny, où il avait exercé pendant 41 ans le saint ministère, où il avait des parents, des biens et toutes ses affections », écrit l'historien.

Ces propos lénifiants méritent d'être revisités ; Pierre Mallinjud était une personnalité haute en couleur, têtu comme seul peut l'être un Savoyard. Et il n'est pas certain que ses paroissiens l'aient regretté.

Natif de Saint-Marcel près de Rumilly, Mallinjud fut ordonné prêtre en 1741 et nommé à Savigny en 1750. Savigny, paroisse étendue, comptait six villages et plusieurs hameaux disséminés sur les flancs du Vuache et jusqu'au bord du Fornant. Depuis quelques années, sur la demande instante des habitants, un poste de vicaire avait été créé pour aider le curé du lieu à desservir la paroisse. Ce poste avait été financé grâce aux legs de curés prédécesseurs et surtout grâce à la participation des paroissiens qui avaient accepté de prendre à leurs frais l'entretien de l'église. Mais dès son arrivée, le curé Mallinjud se débrouilla pour « démissionner » le vicaire existant... et empocher son traitement, en sus du sien. Malgré les plaintes de ses paroissiens, il ne consentit pas à recréer le poste et usa de procédés déloyaux pour s'y soustraire. Ce qui ne l'empêchait pas de prendre tout son temps pour ses propres loisirs puisque ses paroissiens se plaignaient que « ledit curé étant sujet de s'absenter au tiers et même plus pour des affaires de famille

¹ Monographie de la commune de Savigny – Félix Fenouillet – 1911.

du côté de Rumilly, Chambéry et ailleurs ». À Savigny, les moribonds devaient s'accrocher s'ils tenaient à recevoir l'extrême-onction !

En 1754 sa sœur Barbe s'installait définitivement à Savigny en épousant François Rosay du lieu. Les affaires du bon curé prospéraient : sur sa paroisse, il se constitua un patrimoine personnel d'une trentaine de parcelles ! Certains y trouvèrent à redire et même l'assignèrent en justice, comme Jacqueline Rosay feu Léger en 1779 et François Mugnier feu Jean-Claude en 1783².

Cependant, en bon catholique, Pierre Mallinjud plaçait une partie de son capital en fondations pieuses : en 1786, 2 000 livres pour 66 messes basses, en 1790 il fondait une chapelle dans l'église d'Alby. En 1789, citoyen éclairé, il léguait 2 000 livres en vue de la création d'une école de garçons et du traitement d'un vicaire régent, toujours à Alby, son pays d'origine...

Les troupes françaises envahissant la Savoie vont bouleverser son train de vie. Dès le 8 février 1793, les révolutionnaires exigent des prêtres le serment : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la cure qui m'est confiée, de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant ». Faute de signer cette prestation, les membres du clergé n'avaient que huit jours de délai pour choisir l'exil volontaire... ou la clandestinité.

Mallinjud, lui, fit preuve d'originalité, de sentiments chrétiens à toute épreuve et même, pourrait-on dire, d'un certain héroïsme bravache. Une lettre³ adressée au juge national de Chaumont de la part du procureur public de Carouge nous livre la teneur de son serment très personnel :

« Le citoyen Duplaine a dénoncé au Comité de surveillance de la société patriotique de cette ville que le curé Mallinjud de Savigny a envoyé à l'Assemblée primaire de cette commune... une formule de serment écrite de sa main comme en ces termes :

« Nous jurons d'être fidèle à la liberté et à l'égalité selon les principes de l'évangile et de mourir en les défendant pourvu que cela ne touche point à la religion catholique apostolique et romaine ».

² ADHS – Archives judicature mage du Genevois.

³ ADHS 21 L 2.

Et Bernard Duplaine⁴, ardent révolutionnaire et anticléricaliste forcené, commissaire de la République, de fulminer à cette occasion : « Je travaillerai pour déjouer toutes les parties contre-révolutionnaires et pour mériter des bons jacobins, zélés défenseurs et protecteurs de la liberté et l'égalité ».

Bernard Duplaine en a-t-il fait une affaire personnelle ? Ou Louis Rosay, neveu du prêtre qui avait été désigné comme député de Savigny à l'Assemblée des Allobroges et qui devint ensuite agent de la paroisse, exerça-t-il une influence sur son oncle Mallinjud ? Car le brave curé se résignera à signer le serment conforme le 24 février 1793. Et, plus tard, en janvier 1794, il adhèrera au fameux serment d'Albitte par lequel il déclarera : « renoncer, abjurer, reconnaître pour faussetés, illusions, impostures, tout prétendu caractère et fonction de prêtrise. Je jure, en face des magistrats du peuple, dont je reconnais la toute-puissance et souveraineté, de ne jamais me prévaloir du métier sacerdotal auquel je renonce, de maintenir la liberté et l'égalité de toutes mes forces, de vivre ou mourir pour l'affermissement de la République indivisible et démocratique, sous peine d'être déclaré infâme, parjure, ennemi du peuple et traité comme tel ».

Mallinjud a donc prêté le serment parjure à ses vœux chrétiens et il exerça sur le Vuache un ministère pas très catholique !

Ce qui est original chez ce personnage, c'est son entêtement. Par exemple Duvillard, le curé de Valleiry qui avait aussi prêté le serment d'Albitte, « rétracta ses égarements » en 1806 et on lui confia à nouveau une cure ; Chappaz, curé de Chênex, se rétracta également avant de mourir afin de pouvoir recevoir le sacrement de pénitence. Mallinjud, non !

Dès que les tensions s'apaisèrent quelque peu après le départ d'Albitte, les autorités ecclésiastiques exercèrent des pressions sur lui afin de l'amener à résipiscence. C'est ce que l'on peut lire dans une lettre⁵ au ton hautain, datée du 27 janvier 1796 et signée d'un certain Gibal. Elle est adressée à Mallinjud « présentement à Marigny près d'Alby » :

« Monsieur, Je ne reçois jamais de lettre par la poste et c'est par hasard que la vôtre m'est parvenue. Vous me permettrez de vous dire, Monsieur, que cette lettre m'a causé autant de surprise que de douleur, en voyant que vous méconnaissiez absolument votre état et que vous ne

songez point à entrer dans la carrière de la pénitence qui seule peut laver vos crimes. Je vous avoue que je ne conçois pas comment vous pouvez vous faire illusion jusqu'à croire que vous êtes innocent tandis que votre serment vous a rendu hérétique et schismatique au jugement du souverain Pontife et qu'en signant la formule d'Albitte vous avez renoncé à la religion et au sacerdoce par la plus infâme apostasie.

Ah Monsieur, quelle main pourra jamais vous absoudre si vous ne prenez pas d'autres sentiments... »

C'est ainsi qu'aux archives départementales d'Annecy, je trouvais une lettre de rétractation, une longue lettre, si longue que je pensais, décidément, le révérend Mallinjud en fait trop, vraiment trop... jusqu'à ce que je comprenne que ce n'était pas une lettre de Mallinjud, mais la lettre de rétractation que les autorités ecclésiastiques eussent voulu qu'il recopiât et signât, cela en 1800. J'en donne quelques longs extraits, l'intégralité serait indigeste. On voit bien là comment à cette époque l'Église se théâtralise elle-même pour mieux se réinvestir dans la ferveur populaire.

« Rétractation faite par Mallinjud, curé de Savigny, et archiprêtre dans le diocèse de Genève.

Sur le bord du tombeau où le poids de mes années va bientôt me précipiter, la grâce du Dieu des miséricordes m'a ouvert les yeux. Je vois d'un côté le sein de l'éternité prêt à me recevoir et à m'enlever du milieu des vivants. Je lis avec effroi dans les décrets de l'éternel les récompenses promises à la vertu et les châtiments réservés au crime. D'un autre côté je vois les pêchés de ma vie, le déclin de mon âge souillé par des scandales et par une détestable apostasie. À cette vue je frissonne, je tremble, je crains, ma conscience est agitée, les remords la déchirent.

J'ose cependant protester devant Dieu et devant les hommes que j'ai toujours conservé la foi dans mon cœur et enseigné la sainte doctrine de l'église catholique mais dans les circonstances malheureuses où je me suis trouvé, j'ai manqué d'en faire profession publique comme la gloire de Dieu, l'édification des fidèles et mon salut l'exigeaient et comme Jésus-Christ me l'ordonnait dans son Évangile. Dans ces jours orageux où l'impiété accompagnée de toutes les fureurs de la tyrannie portait l'alarme dans tous les cœurs et cherchait à entraîner par la violence de la séduction et de la terreur tout le monde à son parti, j'étais la lumière qui devait éclairer et l'on a aperçu que des ténèbres dans moi. J'étais le seul de la terre qui devait préserver les fidèles de la corruption du temps et je n'ai pas su m'en préserver moi-même.

⁴ Originaire de Chevrier. Il fera partie des déçus de la Révolution.

⁵ ADHS 31 L 18.

O Dieu ayez pitié de moi. Dans quel abîme je suis tombé !

D'abord, me fiant trop à mes lumières, je n'ai pas écouté les avis de mes supérieurs ni voulu suivre la conduite de mes confrères au sujet du serment de liberté et d'égalité exigé par la proclamation du 28 février 1793. Je me suis fait illusion en considérant ces mots de liberté et d'égalité en eux-mêmes et dans un sens abstrait et non dans le sens pervers de la proclamation qui était un principe destructeur de toute religion et qui a été condamné comme tel par le chef de l'église...

Sans délégation j'ai donné la bénédiction nuptiale aux étrangers qui de tous côtés accouraient à moi. Je me suis rendu au moins suspect de simonie par l'argent que j'en retirais. Depuis la lettre de Monseigneur Piaget, mon évêque qui réduisait les jureurs à la juridiction ordinaire dans leur paroisse et révoquait à leur égard tout pouvoir délégué, je me suis rendu intrus dans les fonctions en les exerçant dans différentes paroisses. Je me suis servi pour un baptême des huiles bénies par l'intrus Panisset tandis que j'avais à ma disposition celles bénies par mon évêque légitime et j'ai fait lire la lettre pastorale de ce prétendu évêque du Mt Blanc dans l'église de Chaumont.

Quand mon égarement ne serait pas allé plus loin, il serait déjà trop déplorable, mais hélas, que devient l'homme qui s'égare, d'un abîme il tombe dans un autre, j'en frémis, la douleur m'opprime. La plume tombe de ma main tremblante, le papier se mouille, et les larmes, en noyant ma vue me jettent dans les ténèbres... Ô Mon Dieu donnez-moi la force d'avouer ce que je vous promets de pleurer le reste de mes jours.

Ensuite arrive le moment affreux où l'athée et le cruel Albitte paraît en Savoie... J'aurais dû comme les martyrs reculer d'horreur et d'effroi, préférer les cachots et la mort. Mais faiblesse humaine ! J'éprouve ce que la crainte fait sur un vieillard : je livre mes lettres de prêtrise, je signe la formule abominable...

Comment expierai-je tant de fautes. Je devrais comme un anachorète chercher quelque antre dans une solitude et le faire retentir mille fois le jour des accents de ma douleur mais la faiblesse et les infirmités de ma vieillesse me rendent impossible à 84 ans la rigueur de cette pénitence.

Où irais-je donc pleurer mes péchés ? Je n'ai d'autre asile, ô mon divin sauveur, que vos plaies sacrées. C'est au pied de votre croix adorable que j'irai tous les jours vous exprimer mon repentir en l'arrosant de mes larmes...

Pardon, mes chers confrères, que ma chute a tant contristé, pardon mes chers paroissiens que j'ai aimés et que j'aimerai toujours mais que j'ai tant scandalisés... »

La lettre continue longuement sur ce même ton emphatique aux accents pathétiques. On y apprend que Mallinjud a exercé son ministère « dévoyé » dans les églises de Chaumont, Minzier et Jonzier.

Mais dans les faits, Mallinjud n'a jamais accepté de se rétracter ! Il arriva au terme de sa vie. Il s'était retiré à Chambéry. En 1797, handicapé par le grand âge, on lui donna l'autorisation de vivre à l'hôpital général d'Annecy grâce à la pension de 396 F à laquelle il avait droit.

En 1802⁶ sur sa demande, « la Commission arrête que le receveur est autorisé à lui fournir, chaque semaine, par imputation sur les pensions à venir, une demi-livre de tabac en poudre et un demi-pot d'eau de vie de Provence, et qu'invitation sera faite aux hospitalières de lui tenir à l'avenir un ordinaire plus analogue à son âge, tel que, suivant chaque saison, lui fournir du poisson, gibier et volaille ».

« Receveur et hospitalières exécutèrent si bien les ordres de la Commission, que le premier eut à payer, le 12 septembre 1805 une note de 360 F pour eau de vie de Provence, cassonade et tabac en poudre fournis au révérend du 4 août 1802 au 6 février 1805. »

Il avait versé à l'hôpital deux capitaux dont on lui payait les intérêts à 8 %, ce qui explique ce traitement de faveur. Et par son testament du 22 août 1804 il avait institué l'hôpital pour son héritier universel, sous réserve de plusieurs charges, entre autres un legs de 1 800 livres à Savigny son ancienne paroisse « pour cette somme être placée en fonds assuré de 4 % et les intérêts être employés à salarier un instituteur ou une institutrice pour l'instruction de la jeunesse des deux sexes, particulièrement les jeunes filles, désirant que cet instituteur soit un prêtre de préférence... ».

Il mourut le 7 février 1805 « à moitié réconcilié avec l'Église »... pas tout à fait en odeur de sainteté puisqu'il avait toujours refusé de révoquer son serment. Néanmoins – sa générosité envers l'hôpital n'y fut sans doute pas étrangère – il avait été admis à la communion laïque.

Il est mort à l'âge « canonique » de 90 ans. Fenouillet rapportait qu'il avait inventé un élixir de longue vie. C'était donc vrai !

Dominique Miffon

⁶ Chanoine C.M. Rebord. Dictionnaire du clergé...

Savoyards prisonniers civils des empires centraux

(suite)

Clément Lucien Camille Prudent naît à Plainpalais, alors commune du canton de Genève, le 23 janvier 1870, de parents tous deux d'ascendance savoyarde. Après trois ans de service au 4^e régiment de Chasseurs à Cheval, il retourne à Genève, avec le grade de brigadier. Il y retrouve son emploi de commis de banque. En juin 1895, il est marchand à Berlin. Les fiches du CICR révèlent qu'il est « pris » le 4 août 1914 à Berlin, et rapidement transféré au château de Hassenberg (Bavière, nord-est de Bamberg) transformé en camp de prisonniers, puis de là à Quedlinburg (Saxe-Anhalt, sud-ouest de Magdeburg). Ce camp est une fourmilière de 11 000 prisonniers. Le rapport du CICR, daté de mai 1915, dit : « On trouve ici un assez grand nombre d'internés civils entre 17 et 60 ans ». Quatre jeunes âgés de 19 à 15 ans, originaires de Prémont (Aisne) et un jeune de 18 ans, originaire de Ligny-en-Cambrésis (Nord), tous rapatriés à Notre-Dame-des-Millières (Savoie) certifient en mars 1915 : « Les gardiens et les sous-officiers étaient durs. Ils nous parlaient grossièrement et ils nous frappaient quelquefois. ». Il est, par la suite, transféré à Holzminden. Il va y passer toute la guerre avec 10 000 autres internés civils des deux sexes, français et belges en majorité. Il semble n'avoir été libéré qu'en novembre 1918.

Le cas de Jean Marie Juillard, né à Aviernoz en 1880, présente de nombreux aspects originaux. Fils de paysans, Juillard, brillant élève des écoles publiques, est poussé vers les études supérieures. Il étudie à l'université de Nancy tout d'abord, puis part, en 1907, à l'université allemande d'Heidelberg¹¹ où il étudie jusqu'en 1909. Après un court séjour à Paris, en 1909, il retourne à Heidelberg en 1910. C'est là qu'il se trouve aux approches de la guerre. Ayant été réformé temporaire par la Commission spéciale de réforme de Grenoble, en juillet 1902, il n'a effectué que 7 mois de service militaire au 4^e Régiment du Génie. Sa dernière adresse française étant Paris, il est convoqué, en février 1915, devant la Commission de réforme de la Seine. Ne comparaisant pas devant ladite commission, il est automatiquement déclaré « bon pour le service armé » et appelé au 4^e Génie de Grenoble. Jean Marie Juillard, ne donnant aucunes nouvelles aux autorités militaires, est déclaré insoumis.

Une note ministérielle du 11 avril 1915 informe le Recrutement d'Annecy que « le nommé Juillard, Jean Marie (...) a été arrêté, le 29 juillet 1914 à

Heidelberg (Grand Duché de Bade) par l'autorité allemande ». La date est étrange : s'agit-il d'une erreur de date des autorités françaises ? Est-ce la véritable date ? L'erreur semble assez improbable : en avril 1915 il paraît difficile de confondre juillet et août 1914. En outre, les autorités allemandes n'ont pas attendu le 29 août 1914 pour arrêter les autres Français présents sur le sol de l'Empire à la déclaration de guerre. Cela reviendrait donc à dire que certains Français ont été arrêtés avant même la déclaration de guerre, peut-être en raison de leur dangerosité. En tous cas, Jean Marie Juillard va passer toute la guerre au camp de Holzminden. Nous ne savons pas s'il y a rencontré Prudent, Isnard et Bétémps. Rentré en France fin 1918, il y séjourne jusqu'en 1920, et retourne en Allemagne, à Göttingen¹² cette fois, où on le retrouve professeur dès 1921.

Chartreux « confiné » en Autriche et électricien retenu en Hongrie

Qui pourrait imaginer que dans la très catholique Autriche un moine chartreux ait pu être retenu dans son couvent, et surveillé par la gendarmerie, pendant toute la durée de la guerre ? C'est pourtant ce qu'a vécu Félix Nicolas Louis Reydet. Né à La Frasse, le 2 octobre 1871, étudiant à La Roche-sur-Foron en 1889, il est classé « Bon pour services auxiliaires », en raison d'une très mauvaise dentition, lors du conseil de révision de sa classe. Il n'effectue donc pas de service militaire et rentre au couvent de la Grande Chartreuse fin 1892. Il passe à la chartreuse du Reposoir en 1898. Les chartreux quittant Le Reposoir en septembre 1901, il séjourne quelques temps dans le Valais puis, en 1904, rejoint la chartreuse de Pleterje¹³, en Slovénie alors autrichienne. Il retrouve là les chartreux de Bosserville (à côté de Nancy en Meurthe-et-Moselle) ayant été expulsés de leur chartreuse par les lois Combes. Il pensait certainement avoir trouvé enfin la paix et le recueillement nécessaires à l'accomplissement de sa vocation.

La France déclare la guerre à l'Autriche le 11 août 1914. Félix Nicolas Louis est appelé à passer devant la Commission de réforme d'Annecy le 23 décembre 1914. Il ne peut s'y rendre, est automatiquement déclaré « Bon absent » et appelé au 107^e Territorial d'Infanterie à Annecy le 20 mars 1915. Absent, il est déclaré insoumis le 16 août 1915. Le consul de France, à Vienne, en décembre 1920, révélera l'incroyable vérité. Dès le 12 août 1914, tous les chartreux français de la chartreuse de Pleterje sont placés sous surveillance de la gendarmerie. Afin d'éviter toute tentative de départ furtif, le Père abbé, Autrichien, est personnellement rendu responsable de la présence

de tous les chartreux français en âge d'être mobilisés. Les chartreux français sont classés par les Autrichiens comme des « *confinés* » ou civils étrangers jouissant « *d'une liberté complète qui n'est limitée que par l'obligation de ne pas quitter la localité qu'ils habitent sans l'autorisation des autorités* ». ¹⁴ Les chartreux sont donc libres de vivre dans leur couvent ! Cette situation incroyable de moines chartreux retenus de force dans leur propre couvent, placé sous la garde de la gendarmerie autrichienne, ne cesse qu'en novembre 1918. Le chartreux Félix Nicolas Louis Reydet est libéré de toutes obligations militaires rétroactivement au 20 décembre 1918. Nous ne savons pas s'il a fait partie des Chartreux revenus à la Grande Chartreuse après la guerre.

Le cas de François-Joseph Péliissier, natif de Bons-en-Chablais, n'est guère différent si ce n'est qu'il se situe dans la partie hongroise de l'Empire. Ayant quelques temps travaillé à Genève, il s'est, depuis 1902, engagé en Hongrie. Il est électricien aux Elektrizitätswerks de Szombathely. Ville hongroise proche de la frontière autrichienne, au sud de Vienne et à l'est de Graz, Szombathely, autrefois appelée Sabaria, serait le lieu de naissance de saint Martin. C'est là que la guerre surprend Péliissier qui, rappelé et absent, est en France classé comme insoumis. Il est aussitôt « *confiné* » à Szombathely où il va passer toute la guerre, ne pouvant rentrer en France qu'après le 11 novembre 1918.

Infirmes « rapatriés » de Lille à Évian

Né à Thonon le 8 janvier 1897, Léon François Marie Régis Pinget, infirme de naissance, a suivi ses parents partis vivre à Lille vers 1905. Souffrant d'une « *atrophie des membres inférieurs* », on imagine mal qu'il puisse être recensé par l'armée. Bien que vivant à Lille, les circonstances font que Thonon, sa ville de naissance, le fait figurer sur ses registres. Ne se présentant pas au conseil de révision, il est automatiquement déclaré « *bon absent* ». Depuis le 12 octobre 1914, et ce sera le cas jusqu'au 17 octobre 1918, Lille est occupée par les Allemands. Les communications avec la France sont totalement interrompues, le Nord de la France étant même rattaché à la Belgique occupée. Pinget n'a donc aucun moyen de se faire examiner par une autorité française. Il est donc, ayant été appelé au 97^e régiment d'Infanterie de Chambéry le 7 janvier 1916, déclaré insoumis le 6 février 1916.

Les conditions de vie des Lillois ne font qu'empirer de mois en mois. « *Une véritable terreur est mise en place dès 1914, qui s'exerce tout au long du conflit : paradigme d'une brutalité imposée, d'un*

terrorisme au sens premier, mis en œuvre pour impressionner la population civile et la maintenir en état de choc par l'emploi systématique de mesures d'exception et de violence, dont brutalité et volonté d'humiliation forment le cœur » ¹⁵. La ration alimentaire moyenne des Lillois passe à 1800 calories dès 1915 et tombe à 1340 en 1917. Le charbon, source quasi unique du chauffage, disparaît peu à peu étant massivement réquisitionné par les Allemands. Les hommes et femmes en âge de travailler sont réquisitionnés de force par les Allemands, parfois déportés. Dans la semaine du 22 au 29 avril 1916, par exemple, plus de 10 000 personnes, les femmes en représentant les 2/3, sont réquisitionnées et transportées de force dans les Ardennes et dans l'Aisne pour effectuer des travaux au profit des Allemands. À partir du 3 octobre 1916, toute personne en âge de travailler est requise de le faire et porte un brassard rouge numéroté. Léon Pinget ne travaille évidemment pas et vit dans des conditions extrêmement difficiles. Les Allemands se trouvent, fin 1916-début 1917, confrontés à d'énormes problèmes d'alimentation des populations occupées. Il faut le dire aussi, l'État-major allemand veut vider de toute population la zone militaire du Nord et toute la zone autour de la ligne Hindenburg ¹⁶, derrière laquelle, en février 1917, l'Allemagne se replie massivement. En conséquence, la décision est prise d'évacuer de force, d'une part, toutes les bouches inutiles, d'autre part, toutes les personnes se trouvant à proximité immédiate de la ligne Hindenburg. C'est ainsi que débute les « *rapatriements* », *via* la Belgique, l'Allemagne et la Suisse, de plus de 475 000 hommes, femmes et enfants habitant en zone occupée par les Allemands. Léon Pinget, bouche inutile, est bien sûr l'un d'entre eux. Dans le dénuement le plus complet, après cinq jours d'un harassant voyage, il débarque, à Évian, dans la province d'origine de sa famille, le 6 mars 1917. Les familles Pinget et Dubouloz, nom de jeune fille de sa mère, prennent-elles en charge le couple de Louis Marie et le jeune handicapé ? Nous n'avons aucune autre information sur cette tragédie familiale. Nous savons seulement que Léon Pinget, après la guerre, retourne à Lille avec sa famille, puisqu'il y meurt, le 19 août 1932.

Représailles et mauvais traitements

Les exemples ci-dessus, trouvés au hasard des registres du Recrutement militaire, révèlent très clairement une des bases de la conception allemande de ce qui est déjà une « *guerre totale* ». Le civil étranger ne peut être, au mieux, qu'une main d'œuvre à exploiter dans tous les sens du terme. Si tel n'est pas le cas, on ne parle pas encore de « *destructions massives* », mais on parle déjà de camps

d'internement, de déportations massives, de bouches inutiles. Les méthodes de détention reposent déjà sur l'humiliation permanente, la faim et la souffrance physique du détenu. Le prisonnier combattant sait pourquoi il est détenu, le prisonnier civil ne s'explique pas pourquoi il est interné. Cet arbitraire, ajouté aux difficiles conditions de vie dans les camps, rend son internement extrêmement difficile à supporter, et peu d'entre eux s'en sortent indemnes. Tous les témoignages recueillis auprès des internés civils français de la guerre montrent que la majorité d'entre eux ont été psychologiquement atteints, voire, dans certains cas, physiquement touchés.

Les camps d'internement français de civils venant des Empires centraux n'ont jamais atteint le gigantisme et le triste dénuement de Holzminden. Pour contraignants qu'ils aient été, mais ils ont été créés dans ce but, ils n'ont pas usé de mesures humiliantes. On ne trouve pas en France de camps du style de ceux de Lituanie. Milejgany, Jewie et Roon étaient de véritables camps de représailles¹⁷ aux méthodes d'internement et de sécurité très discutables, pour ne pas dire totalement inacceptables. Quant aux conditions de vie elles étaient épouvantables, par exemple, 450 otages dans une grange sans lumière, ni chauffage avec des températures extérieures de - 20°. Comme par hasard, ces camps se trouvaient loin de tout, au fin fond de l'Empire allemand. La France ne s'est heureusement jamais compromise dans des organisations du style « camps de représailles ». Il faut le constater.

Didier Dutailly

Notes

¹¹ Une des très grandes universités allemandes, notamment pour le droit, la médecine et la philosophie. Se situe au sud de Francfort dans le Land de Bade-Wurtemberg.

¹² Une autre très grande université allemande, sinon la plus grande, pour les Sciences ; siège de l'Institut Max-Planck et de l'Académie des Sciences ; au sud de Hanovre, dans le Land de Basse-Saxe.

¹³ La chartreuse de Pleterje se situe en Slovénie, au sud-est du pays, au sud d'une localité appelée Sentjemej. Fondée vers 1405, successivement chartreuse, collège de Jésuites, propriété d'Etat, puis privée, redevenue chartreuse en 1899, ce qu'elle est encore aujourd'hui.

¹⁴ Rapport de la Croix Rouge autrichienne au CICR, daté du 31.12.1915, qui précise que 816 Français sont retenus en Autriche à cette date dont seulement 139 en détention.

¹⁵ Annette Becker, « Les occupations » page 742, in « Encyclopédie de la Grande Guerre, 1914-1918, Edition du centenaire », sous la direction de Stéphane Audoin-Rouzeau et Jean-Jacques Becker, Bayard, Paris, 2013.

¹⁶ Lignes allemandes fortifiées s'étendant de Lens à Pagny-sur-Moselle et divisées en de nombreuses sections, ou Stellung, chacune ayant un nom comme la Hundung Stellung. La ligne Hindenburg est percée par les Alliés entre fin septembre et début novembre 1918. Le 11^e BCA d'Annecy participe brillamment à cette percée du 28 septembre au 8 octobre 1918. Cela lui vaut sa 4^e citation à l'ordre de l'Armée et la fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire.

¹⁷ Emile Ferré, *Nos étapes de représailles en Lituanie, Milejgany,*

Jewie, Roon, souvenirs d'un otage, Au siège de l'Association des otages de représailles, Lille, 1920.

Sources et bibliographie

Archives départementales de Haute-Savoie : 1 R 659, 1 R 666, 1 R 693, 1 R 694, 1 R 725, 1 R 760, 1 R 830 et 831.

Archives du CICR : Procès verbaux de l'Agence internationale des prisonniers de guerre, 1914-1919 ; Fichiers des prisonniers civils (en ligne) ; Documents publiés à l'occasion de la guerre 1914-1918, rapports des visites de camps (22 séries entre mars 1915 et juillet 1919), Librairie Georg & Cie, Genève.

Archives nationales : F²³ 5 (Prisonniers de guerre civils et militaires, internés civils, français et étrangers, 1916-1918) – F²³ 6 (Internés civils français en Allemagne et en Autriche-Hongrie, 1915-1919). Rapport des délégués du gouvernement espagnol sur leurs visites dans les camps de prisonniers français en Allemagne, 1914-1917, Librairie Hachette et Cie, Paris, 1918.

Annette Becker, *Oubliés de la Grande Guerre, humanitaire et culture de guerre, populations occupées, déportés civils, prisonniers de guerre*, Hachette Littératures, Paris, 2003.

Françoise Breuillaud-Sottas, *Évian et le drame de la Guerre, 500 000 civils rapatriés*, catalogue de l'exposition, Silvana Editoriale, Milan, 2014.

Jules Weill, *L'Alsace et les Alsaciens pendant la guerre*, E. Finck Editeur, Strasbourg, 1921.

Philippe Nivet, *La France occupée, 1914-1918*, Armand Colin, Paris, 2011.

Rapports et Procès-verbaux d'enquête de la Commission instituée en vue de constater les actes commis par l'ennemi en violation du droit des gens (décret du 23 septembre 1914). Tome 2, Imprimerie nationale, Paris, 1915.

Accidents du travail dans les carrières de Haute Savoie

À la fin du XIX^e siècle, on recense des accidents dans les carrières de Meillerie (calcaire), Morzine (ardoise) et Éloise (phosphate de chaux). En général ils sont provoqués par un éboulement. Ils surviennent surtout dans les galeries souterraines⁷. Ils s'expliquent par les imprudences dans le minage, l'absence de formation et des horaires excessifs. Beaucoup de mineurs sont de petits paysans qui complètent ainsi leurs revenus.

En 1873 une explosion survient aux Houches : le mineur avait bourré le trou de mine avec de la poudre et du sable siliceux. Il semble que le choc du bourroir métallique sur la silice ait provoqué une étincelle avant le moment prévu. On ne prenait pas toujours la précaution de faire tomber les blocs instables. À Eloise en 1891 un ouvrier amorce une cartouche de poudre à proximité d'une lampe. En 1900 à Meillerie, huit ouvriers montent dans un wagon lorsque les freins lâchent.

Et au Salève ? En 1908 un ouvrier a la main blessée par une explosion. Octobre 1912 : éboulement aux carrières de *Sous-Balme*. Un banc se détache à deux cents mètres de la plateforme ; les ouvriers prennent la fuite mais l'un d'eux meurt. L'éboulement semble avoir été causé par un coup de mine. Deux accidents mortels surviennent en 1913. En 1914 un ouvrier charge une mine dans un roc lorsqu'une explosion le blesse. 1930 : deux

⁷ ADHS 7 S 6.

ouvriers extraient de la pierre lorsqu'une masse rocheuse se détache et écrase M. Zinesi. Octobre 1934 : accident aux carrières Plateforme, du Pas-de-l'Echelle : un bloc se détache et atteint Laina qui décède⁸. Il y a aussi les accidents de la circulation. En 1936 un camion lourdement chargé venant des carrières du Salève se dirige vers Carouge lorsque la barre d'attelage de la remorque se brise. Celle-ci dévale la route.

L'amélioration de la sécurité

Après chaque drame l'ingénieur départemental des Mines enquête et dresse un rapport suivi de recommandations. Après un accident à Meillerie, il recommande de pratiquer des sentiers de part et d'autre du front de carrière afin de permettre aux mineurs de s'enfuir rapidement.

La loi de 1898 constitue un progrès. Le salarié victime d'un accident du travail peut demander une réparation sans avoir à prouver la faute de son employeur.

À la Libération

La gestion des accidents du travail est confiée à la Sécurité Sociale (loi du 30 octobre 1946). En 1947 l'Institut national de sécurité ou INS (aujourd'hui INRS) est fondé. Le décret du 1^{er} août 1947 crée les comités d'hygiène et de sécurité, au rôle modeste. La médecine du travail s'améliore (loi du 11 octobre 1946).

1949-1969

Un rapport de l'Institut national de sécurité se penche sur les accidents dans les carrières françaises en 1949⁹.

La cause principale vient du roulage (transports des matériaux sur des wagonnets) mais aussi des éboulements. Dans certaines carrières, les plus petites ou celles qui ne sont pas déclarées, le creusement sous les surplombs devient dangereux et le purgeage (consolidation) des voûtes n'est pas fait. Les chefs d'équipe ne vérifient pas toujours l'application des consignes, les ouvriers manquent parfois de formation ou d'expérience. L'idéal serait d'avoir un personnel plus stable.

La recherche d'une vitesse importante pousse certains à revenir trop rapidement après la détonation. Si le chantier est encombré, on ne peut pas fuir rapidement. Les explosifs sont souvent mal stockés. On oublie de tenir compte du gel. Des pluies abondantes peuvent faire gonfler la terre entre deux blocs ou faire bouger une roche. Des failles invisibles peuvent causer de mauvaises surprises. La pente du front de taille ne doit pas

être excessive. Une pierre apparemment solide peut se révéler délitée ou fissurée.

L'arrivée d'un matériel moderne provoque de nouvelles causes d'accidents parce que la formation des ouvriers est insuffisante. Inversement, le progrès technique permet aussi de diminuer certains accidents.

En raison de ces conditions, en 1949 le nombre de tués rapporté aux effectifs ou aux journées de travail est deux fois plus élevé que dans les mines de charbon.

Le secteur des carrières participe au mouvement pour une meilleure sécurité.

Le décret du 31 juillet 1959 sécurise le maniement des explosifs. Les explosifs et les détonateurs doivent être transportés dans des récipients distincts. Il est interdit de fumer et de tenir une lampe à la flamme non protégée pendant le transport des explosifs, détonateurs, artifices de mise à feu. Il est interdit de couper les cartouches avant leur introduction dans le trou ou de les ouvrir pour en retirer l'explosif ou le mettre à nu. Il est interdit de fumer pendant le chargement des coups de mine. Les bourroirs doivent être exclusivement en bois ou en toute autre matière autorisée. Si la durée de vie utile des cartouches a été dépassée, la volée ne doit pas être tirée.

Les arrêtés ministériels du 7 octobre 1969 réglementent les tirs par mines profondes verticales.

En conséquence l'entreprise Chavaz d'Etrembières publie des consignes pour le tir de mines profondes verticales de plus de six mètres. Ceux qui font les opérations de minage doivent posséder un certificat de préposé au tir, le diamètre du forage est précisé, le poste de tir doit être sécurisé, le plan de tir doit comporter toute une série d'indications (profondeur, inclinaison, nature des explosifs...), le forage ne doit pas être bouché n'importe comment, etc. Il faut trois coups de trompe prolongés avant la mise à feu.

La caisse d'Assurance maladie établit des conventions. Les petites entreprises reçoivent des subventions pour investir dans la sécurité. Des règles sont établies pour l'entretien et l'utilisation des véhicules, les pistes, la circulation des piétons, etc. L'utilisation des convoyeurs de rocs est surveillée : procédures au démarrage, risques de chute d'objets transportés, fixation des câbles électriques, circulation du personnel (ne pas passer sous un convoyeur en marche, etc.).

L'ingénieur de l'Industrie et des Mines d'Annecy, qui dépend de la Direction régionale de l'industrie et de la recherche, visite les carrières, vérifie qu'aucun rocher ne se trouve en équilibre instable, que le minage ne projette pas de pierres sur les parcelles voisines, que les convoyeurs

⁸ Journal de Genève 7/02/1873, 28/01/1908, 30/10/1912, 9/03/1914, 10/03/1914, 22/02/1930, 14/10/1934, 30/12/1936.

⁹ Archives Chavaz, Etrembières.

possèdent des dispositifs d'arrêt d'urgence, que le personnel est protégé contre les émissions de poussière, que les nouvelles pistes sont conformes à la réglementation, que la carrière est clôturée, que le personnel a correctement été formé, etc.

Le préfet ne donne son accord à l'ouverture d'une carrière que moyennant le respect de certaines conditions de sécurité. On doit le solliciter avant de créer un dépôt d'explosifs.

Conclusion

Sous la Troisième République la lutte contre les accidents du travail reste lente. À partir de 1946 le changement des mentalités créé par la Résistance améliore la sécurité dans les entreprises.

Philippe Duret

Dans les geôles de Savoie aux Temps modernes

Les geôles en Savoie

À l'époque moderne, les prisons étaient avant tout des lieux de sûreté où des accusés étaient retenus jusqu'à leur jugement. Les tribunaux en effet ne prononçaient pas de condamnation au cachot. Les geôles servaient aussi d'instruments de contrainte destinés à forcer des débiteurs à payer leurs dettes, et notamment les syndics des communautés en retard de paiement. Tous les chefs-lieux de province disposaient de prisons¹⁰, mais pas seulement. La petite ville d'Évian par exemple en possédait une également. Sa disparition en 1730 au profit de nouvelles geôles édifiées à Thonon aux frais de la province émut d'ailleurs les autorités locales. Ces dernières réclamèrent la remise en état de leur prison pour éviter le risque d'exposer la cité « *à des vols et pillages parce que toutes sortes de canailles peuvent se jeter de nuit dans la ville* ». Elles relevaient qu'en l'absence d'édifices de ce genre, la jeunesse s'abandonnait « *plus impunément au libertinage et à faire des actions et insultes nocturnes* ». Mais la présence d'une geôle à Évian représentait aussi un enjeu dans le cadre d'une rivalité séculaire avec Thonon¹¹. Des prisons seigneuriales existaient également¹². Il existait aussi des prisons municipales pour les personnes qui avaient enfreint les règlements de police. Celles de Chambéry se trouvaient dans la Tour Bossue. Elles logeaient des détenus pendant un à six jours pour des délits mineurs, en général de nature

économique. Dans la capitale, les prostituées surprises en flagrant délit de racolage étaient placées dans le corps de garde de la Porte Reclus¹³. À Thonon, c'était l'hôpital, logé dans un appartement de l'hôtel de ville, qui servait parfois de baignoire temporaire pour les jeunes délinquants¹⁴. Parmi les geôles les plus importantes du duché, on trouvait les prisons du Palais de l'Île à Annecy¹⁵. Elles abritaient deux cachots vers 1550, aménagés surtout pour les débiteurs insolubles. Leur nombre passa à quatre au début du XVII^e siècle et jusqu'à la Révolution. Les prisons royales de Chambéry elles, furent construites à la fin du XVI^e siècle pour y enfermer les prévenus en attente de jugement par le proche Sénat. Elles comprenaient quatre cachots collectifs, trois pour les hommes et un pour les femmes¹⁶. La prise en charge des prisons était confiée au départ à un fermier et geôlier après mise à l'enchère et achat. Mais à partir du XVII^e siècle, le soin des prisons incombait directement au juge-mage, assisté pour les besoins matériels par un concierge ou garde-chiourme

Effectifs carcéraux et conditions sociales des délinquants

Les effectifs carcéraux sont surtout connus à partir de la seconde moitié du XVIII^e siècle. On comptait vingt-deux entrées par an en moyenne entre 1752 et 1769 dans les prisons de Chambéry, ce nombre pouvant presque doubler certaines années. Le nombre de détenus variait énormément. Entre 1713 et 1792, les effectifs vont de quatre à soixante-dix-neuf pour les années extrêmes. Les chiffres gonflaient en général au printemps, lorsque les chaînes de forçats de toute la Savoie étaient concentrées à Chambéry dans l'attente des départs vers le Piémont. Il semble que durant cette période il y ait eu un gonflement spectaculaire des effectifs, ce qui entraîna des problèmes continuels en raison de l'exiguïté de la prison où vingt à trente prisonniers étaient entassés en permanence dans quatre cellules¹⁷. Vers 1790, le

¹³ TOWNLEY C. Chambéry et les Chambériens, 1660-1792. Annecy-le-Vieux, 1999, p. 42.

¹⁴ Un enfant qui avait des coupes de bois prohibées est envoyé en prison dans l'hôpital pendant deux jours, avec inhibition de ne pas refaire une semblable faute, sous peine d'être châtié corporellement (AC Thonon, délibérations, 18/2/1712).

¹⁵ Annesci, n° 9, p. 59-60.

¹⁶ TOWNLEY C. Chambéry et les Chambériens, 1660-1792. Annecy-le-Vieux, pp. 39-40.

¹⁷ AD 73, C 229 : M. Favre, subdélégué de l'intendant de Maurienne demande le transfert de deux détenus dans les prisons de Saint-Jean-de-Maurienne pour contrebande de sel, en raison du nombre trop considérable de prisonniers se trouvant alors sous la garde du geôlier de Saint-Jean, ce qui rendait la surveillance difficile (1765). AD 73, 2B 11399 (1763) : le geôlier des prisons d'Annecy refuse d'écrouer un prévenu sous prétexte que les geôles sont pleines et que sa vie serait en danger. ADS, 2B 12497 (1734) : évocation de cinq prisonniers des prisons d'Annecy, détenus dans le même cachot en

¹⁰ ADS 73, C 1109 (1785) : construction des prisons de Carouge (affiches pour l'adjudication).

¹¹ Archives communales Évian, CC 4, 1731.

¹² AD 73, C 125 (1750-1752) : l'intendant général indique qu'il n'y a dans le duché de Savoie que deux prisons qui sont à la charge des possesseurs de fiefs, celle de Moûtiers, qui est dans les bâtiments de l'archevêché et celle de Saint-Julien, qui se trouve dans le château du marquis d'Allinges.

chirurgien Borgey signalait que les prisons de Saint-Jean-de-Maurienne ne restaient jamais sans prisonniers, qu'il y avait des temps et même des années entières où il y en avait jusqu'à vingt¹⁸. Les départs pour la « chaîne » étaient parfois accélérés. Les prisons des capitales accueillait le surplus de celles des petits chefs-lieux. Quand les prisons de Saint-Julien (en Genevois) étaient trop chargées de contrebandiers par exemple, certains d'entre eux étaient emmenés à Annecy. Le monde des prisonniers recouvrait une diversité de statuts : femmes, enfants, familles entières de fraudeurs ou de mendiants enfermés par bandes, parfois accompagnés de bétail parqué dans la cour, escrocs, meurtriers, bandits de grand chemin, misérables sans patrie, déments, fous, gens sans aveu, bohémiens, syndics des communautés responsables des rentrées fiscales... Les femmes constituaient de 6 % à 19 % de la population carcérale. Leur âge moyen va en diminuant, de 52 ans en 1729 à 31 ans en 1789. Le plus souvent, la détention était liée à un délit contre la propriété, les vols d'objets et de linges surtout. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, les motifs d'emprisonnement les plus courants étaient la fraude et la contrebande. Contrebandiers et contrebandières étaient d'ailleurs soumis à des peines très sévères, comme le fouet, les galères perpétuelles ou la confiscation des biens. L'origine géographique était tout aussi variée puisque certains détenus étaient natifs des provinces françaises, des cantons suisses, etc.¹⁹

Rigueurs des conditions de détention

La condition carcérale entraînait la soumission aux vexations du geôlier, auxquels les prisonniers devaient payer le prix de leur « pension », mais aussi à des procédures menant à l'aveu et à la condamnation, par l'usage d'instruments de la question. Quelques prescriptions de caractère humanitaire étaient parfois rappelées lors de visites officielles. À Chambéry en 1727 par exemple, il fut enjoint aux employés d'enlever les menottes ou les fers des prisonniers, de leur permettre d'aller à la grande cour et de leur fournir de la paille²⁰. Mais ces réclamations aboutissaient rarement et les prisons demeuraient des lieux ingrats où se côtoyaient la faim, la folie, la mort et l'arbitraire des geôliers cupides. Les fournitures dépendaient du concierge qui devait acheter la paille sur ses

maigres appointements. L'intendant lui-même était parfois contraint de procurer les fournitures nécessaires aux prisonniers. Dans les prisons de Chambéry, vers 1545-1547, le régime alimentaire théorique des prisonniers était composé de pain de froment, de « chair », d'un pot de vin blanc, de fromage et d'un potage les jours de jeûne. Mais la réalité était parfois différente. En 1547 toujours, deux prisonnières se plaignirent de leurs conditions de détention dans les prisons de Chambéry. Il fut ordonné au châtelain de servir à l'avenir des repas composés de viande, de pain blanc et de vin « pur »²¹. Ceux qui disposaient de quelques moyens pouvaient se faire livrer leur nourriture de l'extérieur, les autres vivaient au pain sec et à l'eau. Les prisons connaissaient des épidémies infectieuses et diverses maladies liées au chagrin, à la détention, à la crainte des châtiments, mais aussi à l'humidité pompée dans les cachots. Il faut dire que l'état des bâtiments laissait à désirer. La prison d'Évian n'était qu'une tour rongée par l'humidité qui constituait un des rares vestiges du château féodal du lieu²². Partout, des travaux d'entretien réguliers étaient nécessaires, voire de nouvelles constructions²³.

²¹ AD 73, 2B 12532. En 1747, le concierge des prisons de Chambéry est accusé d'avoir laissé manquer de pain aux prisonniers. Ce dernier répond : « il s'est efforcé jusques à présent de fournir aux détenus le pain et la paille, à quoy il est obligé par son employ, mais dans un temps critique et misérable où tout le monde est réduit [...] jusques à présent il s'est efforcé de fournir le pain par emprunt tant d'argent que de bled pour outenir ses engagements. Il se trouve aujourd'huy hors d'état de les continuer privé de son gage et ne trouvant mesme personne qui luy veuille prester... » (Saint-Genis V. de. Histoire de Savoie d'après les documents originaux depuis les origines les plus reculées jusqu'à l'annexion. Paris, 1869, p. 513, document n° LXV et LXVI).

²² En 1772, la tour qui sert de prison à Évian nécessite des réparations afin d'enlever l'humidité qui devient presque intolérable durant la nuit, soit pour la préserver contre la pluie filtrant à travers sa voûte : « Cette voûte est couverte de terre et garnie de buissons et mauvaises herbes qui y ont fait croupir l'eau, laquelle est ensuite filtrée par la dite voûte ». L'humidité du sol est également très malsaine. Les autorités proposent d'installer un plancher en garnissant ce sol de sable. Une brèche existe même dans une partie des murs, ouverte par un voisin pour y placer une treille (AC Évian, délibérations, 25/10/1772).

²³ AD 73, C 218 (1749) : quelques réparations aux prisons d'Annecy. AD 73, C 124 (1749-1750) : travaux exigés par les prisons de Chambéry et de Moûtiers. AD 73, C 269 : réparations demandées à la tour de la question, aux chemises de justice et aux instruments de torture dans les prisons de Chambéry (1759). AD 73, C 192 (1762-1768) : réparations des prisons de Saint-Jean-de-Maurienne (idem C 193, 1768-1772). AD 73, C 202 : réparations nécessaires aux prisons de Moûtiers, tant au point de vue sanitaire que pour prévenir les invasions (1765-1769). AD 73, C 235 (1772) : réparations à exécuter à la grosse tour des prisons de Saint-Jean-de-Maurienne. AD 73, C 236 (1773) : au sujet de réparations indispensables aux prisons de Saint-Jean-de-Maurienne, où quatre détenus avaient rompu un mur de communication entre deux cachots, et commis d'autres dégâts pour s'évader. AD 73, C 950 (1781), 1106 (1782), 853 (1784) : réparations aux prisons royales de Moûtiers. AD 73, C 845 (1772) : construction des nouvelles prisons de Moûtiers. Les anciennes prisons se situaient à l'entrée du palais archiépiscopal. On fait l'acquisition pour les nouvelles, la maison de la Pérouse et tout son clos contigu, « situé rièrre les fins de ladite ville, ayant son entrée de la part de la grande rue », et appartenant aux filles de M. Girod.

dépôt des ordres du juge-mage.

¹⁸ AD 73, C 767 : supplique au roi par le sieur Laurent Borgey, chirurgien collègié de Saint-Jean-de-Maurienne.

¹⁹ SORREL C. (dir.). Histoire de Chambéry. Toulouse, 1992, p. 116 (à partir du travail de Donat-Magnin M. Le régime des prisons de Chambéry au XVIII^e siècle (1700-1789). TER. Université de Savoie : Chambéry, 1976).

²⁰ TOWNLEY C. Chambéry et les Chambériens, 1660-1792. Annecy-le-Vieux, 1999, p. 40.

Absence de soins et de service religieux

Seules les prisons royales de Chambéry bénéficiaient dans la seconde moitié du XVIII^e siècle de la présence d'un médecin, gagé par l'État. Dans les autres prisons, les détenus devaient se faire soigner à leur frais²⁴. Les geôles de Chambéry étaient également les seules à bénéficier d'un service religieux²⁵.

Torture et mauvais traitements

Le temps de détention pouvait être assez long. Les jugements intervenaient en général dans un délai de six à huit mois. L'enclos des prisons de Chambéry abritait une salle spécialisée pour la « question », appliquée par l'exécuteur de la Haute Justice en présence d'un chirurgien et de deux sénateurs²⁶. Le Palais de l'Île d'Annecy ne semble pas avoir servi pour les mises à mort, mais ses locaux contenaient au moins dès le XVII^e siècle les instruments de la question (boucles pour attacher les prisonniers, catelle, cordes...), vraisemblablement dans un grenier, « ouvert à tous les vents », où « le patient est suspendu vis-à-vis d'une grande lucarne qui est au nord... ». En 1774, une nouvelle chambre aux supplices fut aménagée dans les combles avec des barreaux et un vantail à la lucarne pour la fermer « en faisant donner la torture... crainte que les voisins et ceux qui pourraient s'arrêter sur le pont qui est sur le canal ne puissent entendre les cris et aveux du patient... »²⁷. Sont aussi mentionnés les chaises pour les officiers de justice et chirurgien, la « chemise de justice ». Dans les chambres de la question, on dénudait le prévenu et on lui passait une tunique courte et sans manches, la tunique de justice. Au début du XVII^e siècle, une requête décrit les prisonniers gisant par terre « en grande souffrance », « sans aucune commodité de lit », « lesdits cabinets fort puants et vils ». Certains documents évoquent les mauvais traitements infligés par les geôliers, et notamment des affaires de viols²⁸.

Les geôliers

Ces surveillants restaient peu de temps en général. Plusieurs d'entre eux étaient d'origine étrangère, française en particulier. Leurs capacités

²⁴ AD 73, C 314. AD 73, C 891 (1783) : il n'y a pas de médecin ni d'apothicaire pour le service des prisons de Moûtiers. Les prisonniers se sont toujours fait soigner à leurs frais.

²⁵ AD 73, C 134 (1761-1767) : liste dressée par l'avocat fiscal de tous les ornements et vases sacrés qui manquent à la chapelle des prisons de Chambéry pour le service du culte.

²⁶ TOWNLEY C. Chambéry et les Chambériens, 1660-1792. Annecy-le-Vieux, 1999, p. 40.

²⁷ DUPARC P., GABION R., BLONDEL L. Le palais de l'Île. Annecy, 1961, n° 9, p. 67.

²⁸ AD 73, 2B 10412 (1790) : le concierge des prisons de Saint-Jean-de-Maurienne a violé à deux reprises une détenue accusée de vol et âgée de dix-huit ans. Elle se déclare enceinte de ses œuvres. Dix ans de galères sont requis pour le concierge.

et leurs mœurs étaient souvent douteuses²⁹. Certains faisaient travailler les détenus³⁰. Ces geôliers étaient parfois logés mais leur salaire n'était pas très élevé. Seul le concierge des prisons royales de Chambéry était gagé directement par l'État. Ce dernier touchait 1 866 livres en 1724, soit davantage que la majorité des sénateurs, gagés à 1 200 livres au même moment³¹. De plus, il occupait un appartement dans les prisons royales, consistant en trois chambres et un cellier avec sa famille. Un soldat de justice logeait avec les siens dans une chambre. Le guichetier et ses proches occupaient trois chambres au-dessous du premier appartement³². Pour les autres geôliers, la situation n'était pas si confortable. En 1734, le gardien de la prison de Bonneville, âgé de 62 ans, déclarait n'avoir pas d'autres biens que ses habits quotidiens. Il était obligé de travailler hors de la prison car ses gages ne pouvaient suffire à le faire vivre³³.

S'en sortir ?

Des violences éclataient parfois entre les prisonniers et d'une manière générale, la promiscuité était pénible³⁴. Dans certains cas, les prisonniers bénéficiaient de « grâces royales », à l'occasion notamment des « joyeuses entrées » des souverains, de leurs anniversaires ou encore de solennités religieuses³⁵. Les captifs avaient aussi la possibilité de se rédimier au moyen d'un tribut forfaitaire, mais ils devaient toujours acquitter les dépens de leur procès, sauf les pauvres dont les biens mobiliers étaient saisis, et payer eux-mêmes les récompenses promises à leurs délateurs. L'évasion représentait un autre moyen d'échapper à cet univers horrible. Les archives du Sénat recensent de nombreuses tentatives de ce genre. Les détenus sciaient les barreaux, pratiquaient des

²⁹ Pierre Chaffard, concierge des prisons de Bonneville en 1741, est âgé de 71 ans. Il est aveugle (AD 73, 2B 11358). Son prédécesseur de 1738 est atteint d'éthylisme (AD 73, 2B 12873). Toujours à Bonneville, le concierge de 1760 est parti dans ses vignes en laissant la garde de la prison à sa fille. Deux détenus arrachent la clé des mains de cette dernière pour s'évader (AD 73, 2B 10906). AD 73, 2B 10566 (1755) : trois évasions successives des prisons de Moûtiers. Le geôlier n'est pas suspect de connivence, mais d'inaptitude (Jean Belot, 48 ans, originaire de Saint-Colomban-des-Villards, révoqué, un an de chaîne).

³⁰ En 1731, un détenu des prisons de Thonon prend la fuite un jour où le concierge et son épouse font travailler les prisonniers dans les champs (AD 73, 2B 12018).

³¹ AD 73, C 314.

³² AC Chambéry, 189 E dépôt 661.

³³ AD 73, 2B 12758.

³⁴ AD 73, 2B 10973 (1792) : rixe dans un cachot de la prison d'Annecy. À l'origine de cette affaire, la confection d'une corde pour s'évader, puis sa saisie par le geôlier. AD 73, 2B 13662 : en 1729, un prisonnier de Thonon, laboureur d'Orcier, profère des blasphèmes contre Dieu et les saints au grand scandale des autres détenus.

³⁵ En 1640 par exemple, libération de seize détenus de la prison de l'Île convaincus de forfaits divers par la régente Christine, Madame Royale, lors de son « heureuse entrée en sa ville de Nicy » (Duparc P., Gabion R., Blondel L. Le palais de l'Île. Annecy, 1961, n° 9, p. 68).

brèches dans la muraille, au besoin en faisant chanter les autres détenus pour couvrir le bruit des coups. Ils profitaient des visites de la famille, sautaient par les fenêtres, s'attaquaient au concierge ou achetaient la complicité des soldats de justice³⁶. Parfois, de véritables expéditions étaient organisées pour libérer certains prisonniers qui avaient suscité la sympathie de la population³⁷.

³⁶ AD 73, 2B 13816 (1780) : un détenu trop faible pour être incarcéré est placé sous la garde de trois soldats de justice dans une auberge, d'où il s'évade pendant la nuit. Les soldats de justice sont suspectés d'être complices de cette évasion. AD 73, 2B 10784 (1791) : évasion d'un cachot de Moûtiers. Pas d'effraction. Le Sénat soupçonne les deux soldats de justice qui le gardaient. AD 73, 2B 10515 (1748) : après avoir limé les barreaux de deux cachots de la prison de Moûtiers, tous les prisonniers, au nombre de neuf, s'évadent. Aucune faute n'est relevée contre le geôlier, un ex-tisserand de 42 ans, originaire de Le Blois. AD 73, 2B 10251 (1773) : évasion par fractures des portes de la prison de Saint-Jean-de-Maurienne. AD 73, 2B 10320 (1779) : le concierge des prisons de Saint-Jean-de-Maurienne a eu la faiblesse de laisser monter l'évadé dans la cour des prisons, d'où il est allé jusqu'à la cuisine pour y boire avec deux visiteurs venus lui parler affaires. Le geôlier est révoqué et condamné à trois ans de galères.

³⁷ AD 73, 2B 11389 (1766) : libération d'une prisonnière détenue à Annecy pour possession de tabac de contrebande par des écoliers attroupés et armés de couteaux de chasse et de barres. AD 74, 1 C 2/4 (pièces 57-59) : expédition organisée par des bateliers de Genève en

Des précautions étaient prises³⁸. Les geôliers faisaient notamment l'acquisition de fers pour les mettre aux pieds et quelquefois aux mains des prisonniers. Mais cela n'arrêtait pas le mouvement, et faute de pouvoir retrouver le fugitif, on enfermait à sa place le geôlier imprudent ou véreux³⁹. Le dernier moyen de fuite, c'était le suicide, signalé à diverses reprises dans les archives du Sénat.

Dominique Bouverat

1768 pour délivrer un homme et sa fille emprisonnés à Thonon pour contrebande.

³⁸ AD 74, 5 C 34, f° 412. Visite de l'intendant Bonaud aux prisons d'Annecy et mesures de sûreté à prendre (26/10/1732) : « Fermer le vide sous le degré des prisons pour éviter que les prisonniers ne se cachent lorsqu'on les sort dans la cour, où ils pourraient faire une brèche et se sauver par le canal qui est à côté » ; « faire un râteau de bois de chêne et un porton à la porte de la cour fermant à clef à double ressort afin que le geôlier puisse voir les détenus lorsqu'ils sont dans la cour sans ouvrir aucune porte et empêcher qu'ils ne fassent aucun brèche dans les murs » ; « boucher une brèche faite par un prisonnier dans le premier cachot du troisième couloir ».

³⁹ AD 73, C 330 : le concierge de la prison de Bonneville condamné à six mois de détention pour avoir laissé un prisonnier s'échapper (1737-1741). ADS, 2B 11188 (1730) : le concierge des prisons d'Annecy disparaît en compagnie de deux détenus contrebandiers.

À LIRE, VOIR ET ENTENDRE

Publications de Savoie

Annemasse, la frontière et Genève 1939 – 1945, une histoire singulière

Par Robert Amoudruz et Guy Gavard. Ouvrage édité par la Fontaine de Siloé, préfacé par le professeur Paul Guichonnet et publié avec le concours d'Annemasse Agglo.

Histoire singulière en effet que celle d'Annemasse pendant la 2^{de} guerre mondiale. Cette zone frontière est restée un espace « démilitarisé », héritage de l'histoire particulière qui lie la Savoie à Genève. Les barbelés, les chevaux de frise, les forces occupantes armées et hargneuses qui interdisaient la frontière, ont été des obstacles, mais aucunement rédhibitoires pour les milliers d'ombres clandestines qui vont passer et repasser cette ligne à leurs risques et périls.

Grâce à la situation de sa gare, Annemasse est restée la seule porte ferroviaire de la Suisse, entrouverte sur le monde libre. Que l'on songe, un détail : 1 000 éléments de canons d'avion en provenance de Zurich passent par Annemasse chaque semaine, en direction du Royaume-Uni. Mais elle est aussi, dans l'autre sens, porte symbole d'espoir pour ceux qui se pressent à la frontière, fuyant le nazisme. Elle est encore le point de passage obligé pour les contacts avec les milieux

diplomatiques influents basés en Helvétie, pour la circulation des renseignements, du matériel, des fonds, de tous les trafics.

Cet ouvrage pourrait s'intituler aussi « Le temps des hommes », car ce sont eux qui sont évoqués à chaque page. Tous ces hommes... Une pluralité dense. La population arrimée à un quotidien en mal de ravitaillement, mais encore, les hommes qui vocifèrent, ceux qui dénoncent, ceux qui assassinent. Mais aussi des « ordinaires » aux convictions solidement enracinées, les travailleurs de l'ombre et du jour, les fonctionnaires qui font bien plus que leur travail, les femmes qui épaulent et mènent la barque. Sans oublier les chefs qui s'affrontent parfois violemment, les ambitions, l'action qui patine, ceux qui s'impatientent. Ceux qui agissent, qui exécutent, qui ne savent pas tout, qui sont submergés, qui prennent des risques. Ceux qui tombent, ceux qui meurent, ceux qui ne reviennent pas de déportation. Et ceux qui survivent.

Cet ouvrage est un livre d'histoire passionnant, foisonnant de détails, qui restitue toute ces années grises ou noires à Annemasse, cela grâce aux connaissances de ses auteurs enracinés eux-mêmes dans la vie de leur cité, mais encore grâce à une lecture approfondie des documents et grâce aux

témoignages de ceux qui ont vécu ces événements. Le livre est aussi un vivace mémorial : le texte ravive l'action des protagonistes et l'iconographie généreuse permet d'inscrire à tout jamais les visages de ces hommes et femmes dans la mémoire collective. Ce livre témoigne d'engagements et de solidarités lumineuses qui n'auront pas été vains.

*La libération d'Annecy – Le dénouement
heureux d'un drame en quatre actes.*

La ville d'Annecy a édité une brochure de 24 pages disponible gratuitement en version papier à l'accueil de l'hôtel de ville, ainsi qu'en version pdf sur :

<http://www.annecy.fr/417-documentation-ville-d-annecy.htm>

Ce document, d'une très belle facture, est illustré par des photos d'archives et a été réalisé à partir des textes de Michel Amoudry, président des Amis du vieil Annecy.

Pour la petite histoire, Gérard Lepère, webmaster de La Salévienne, féru de photos et d'arts mécaniques, nous fait remarquer qu'une illustration de ce document présente un groupe de résistants dans une voiture Delahaye type 135. Cette voiture fut achetée en 1961 par Georges Lombard (1917-2013), transporteur et commerçant, originaire d'Évian, collectionneur de véhicules anciens depuis les années 1950. Il fut le créateur en 1967 de la section « Savoie » du Club des amateurs d'automobiles anciennes (AAA).

Suite au décès de Georges Lombard, cette voiture « historique » a été vendue aux enchères le 7 février 2014 à Paris par son fils Jean-Pierre Lombard, membre de La Salévienne, ses filles Nicole et Marie et son petit neveu Thomas, fils de Christian Lombard. La Delahaye est actuellement chez un collectionneur américain. Pour en savoir davantage sur cette photo, rendez-vous dans la section « cartes postales anciennes » de notre site : <http://www.la-salevienne.org/CPA-max.php?Indcart=1083>

*Cette vie d'aventure finit par me plaire
La guerre de 1914 change les projets d'Edmond
Duret.*

C'est le titre d'un ouvrage écrit par Philippe Duret, membre du bureau de La Salévienne, fidèle chroniqueur du Bénon qui vient de paraître aux éditions L'Harmattan. L'auteur nous décrit ci-dessous les motivations qui ont guidé son écriture.

« Il y a longtemps, j'avais retrouvé des lettres écrites en 1914-1918 par mon grand-père. Il y avait aussi des cartes postales de cousins et d'amis, des poèmes et saynètes de théâtre écrits par mon grand-père, des notices techniques (grenades, canons...), des manuels d'instruction militaire, des circulaires de l'État-major, de vieilles cartes

routières, des partitions de chansons patriotiques, des photos, diverses revues scientifiques de 1919, etc.

Après avoir rédigé un texte, j'avais décidé de le laisser dormir, estimant que la vie dans les tranchées avait déjà été racontée des centaines de fois. Décrire ce que faisait le soldat X. du 133^e R.I. à la mi-mars 1916, c'est une vision pointilliste, dénuée de pensée. Quant aux phrases creuses sur l'honneur du soldat, la grandeur de la patrie, la sublime beauté du sacrifice ou la méchanceté des guerres, elles ne nous avancent à rien. Écrire sur 1914 me paraissait même relever d'une attirance perverse pour la mort. Il aurait fallu sortir de cette culture très *spéciale*. De plus l'attachement sentimental à un grand-père ne suffit pas pour faire un bon livre. Et il existe tellement d'autres sujets passionnants.

La situation se modifia lorsque fin 2013 je découvris au fond d'une armoire un paquet de lettres de 1912-1914. Les professeurs d'Edmond Duret l'encourageaient dans ses études alors que lui-même était assailli de doutes. En 1913, inquiet, il écrit au recteur d'académie pour lui demander des conseils sur la bonne façon de préparer un examen. Ce jeune homme de 21 ans était donc probablement parti au combat avec beaucoup d'interrogations sur son avenir. *Ai-je bien raison de vouloir devenir instituteur ? Le métier est passionnant mais le salaire est modeste. Si, comme c'est probable, la guerre se termine vers décembre 1914, l'année scolaire se déroulera-t-elle comme prévu ? Ou devrais-je rester à la maison six mois et attendre septembre 1915 pour reprendre mes études ?*

Du coup, une publication redevenait pertinente. Il s'agissait non pas de décrire la vie dans la tranchée numéro Y. au petit matin d'un jour de mars 1916 mais de replacer les années de guerre d'Edmond au sein d'une trajectoire scolaire et professionnelle.

Les premiers chapitres du livre remontent la vie du futur soldat jusque dans ses primes années. A-t-il été marqué par la mort précoce de son père ? Edmond évoque souvent le manque d'argent : pourra-t-il faire de longues études ? L'histoire particulière de Dingy-en-Vuache (ni église, ni curé, ni paroisse depuis la Révolution) explique-t-elle l'absence totale de référence religieuse dans les lettres ? Quelles étaient les variétés de patriotisme dans les cours reçus à l'école ? Influencèrent-elles le soldat dans sa tranchée ? Que penser de la formation professionnelle que les écoles primaires supérieures devaient théoriquement dispenser ? En 1913, élève à Paris, Edmond observe une manifestation pacifiste ; dans son lycée une polémique nationaliste éclate. Il me parut

important alors d'étudier l'opinion publique face à la montée des tensions.

Bon, allez, dans le livre je publie quand même des lettres sur la guerre parce qu'en principe c'est le sujet du livre, mais je les ai replacées dans leur contexte sociohistorique. Ainsi dans une lettre, une ligne déplore la hausse des divorces. Une visite aux archives municipales d'Annecy m'a permis de découvrir une étude sur les mœurs en Haute-Savoie ; j'ai donc pu expliciter cette remarque laconique, en approfondir le contexte. Dans une autre lettre Edmond se plaint en trois lignes de la sévérité du curé de Vulbens. Des discussions avec Madeleine Magnin et Jean-Michel Grandchamp m'en apprennent encore davantage, ce qui me permet d'ouvrir le sujet sur l'idéologie d'un journal catholique.

Dans une lettre, Edmond évoque les réfugiés en Haute-Savoie ; une plongée dans les archives départementales m'a permis de brosser un tableau de la situation. Dans le grenier, je découvre une brochure féministe de 1917 que mon grand-père a annotée et approuvée. Je saisis l'occasion pour parler des femmes dans la société.

La moindre remarque au long de ces lignes me fut le prétexte pour explorer et rendre compte de cette période.

Un chapitre étudie les lettres d'autres soldats parce qu'on ne peut comprendre sans comparer. On voit que les soldats qui ont arrêté leur scolarité à la fin de l'école primaire ont une façon de raconter la guerre différente de ceux qui ont étudié longtemps. Nos opinions sont déterminées par notre catégorie sociale, notre salaire, notre revenu, nos diplômes.

Le livre se termine par un chapitre sur la vie d'Edmond en 1919-1924. Il abandonne son projet de devenir instituteur et enseigne brièvement dans une école primaire supérieure tout en préparant un diplôme d'ingénieur électricien. Il deviendra directeur d'usine et s'épanouira grâce au sens des relations humaines acquis lorsqu'il était sous-lieutenant. La guerre transforme, la guerre est une rupture partielle avec l'ancien monde.

En résumé, j'ai voulu imbriquer la biographie dans l'histoire départementale. En effet toute biographie est une illusion. Il est impossible de décrire fidèlement une vie, trop d'informations nous manquent. D'autant qu'on évolue et le contexte lui aussi évolue. Chacun de nous est plusieurs personnes à la fois. Chacun de nous est une particule d'histoire collective. Les biographies vieux style n'ont aucun intérêt.

Le but consistait à désacraliser la vie dans les tranchées en montrant que le soldat fait avant tout partie d'une catégorie socioprofessionnelle. D'où quelques réflexions sur le système scolaire, les relations entre manuels et intellectuels, l'ascension sociale, les inégalités, la photographie, la technique, le machinisme, les relations entre officiers et soldats, les prostituées à l'arrière du front, l'émancipation féminine, l'amitié entre Normaliens.

Il fallait donner du sens. »

Ph. Duret

En vente à La Salévienne. 21 euros.



Voici une nouvelle revue mensuelle, helvétique, baptisée *Passé simple*. Le numéro de lancement est sorti en décembre 2014. À l'origine de la publication, Justin Favrod qui consacra sa thèse aux Burgondes.

Le premier numéro comprend un dossier sur Adélaïde (931-999), fille du roi de Bourgogne Rodolphe II et de son épouse, la légendaire Berthe. Adélaïde fonda le monastère de Payerne. Elle épousa le roi d'Italie puis Othon I^{er}, empereur germanique. Elle joua un grand rôle en Europe. La revue évoque aussi l'archéologie au bord du lac de Biemme et un député genevois qui voulait annexer la Savoie...

<http://www.passesimple.ch/index.php>

À découvrir sur l'internet

On connaît le site Lexilogos pour ses ressources inépuisables en matière de dictionnaires, de langues...

Mais ce site est beaucoup plus riche qu'on ne peut l'imaginer. À l'adresse ci-dessous, vous aurez accès directement à une page qui nous introduit sur une multitude de documents concernant la Savoie :

http://www.lexilogos.com/savoie_carte.htm

Songez qu'on peut accéder à 560 cartes et plans de notre pays qui sont dans les bibliothèques de Chambéry, à 250 cartes anciennes conservées à la Bibliothèque nationale, à une multitude d'autres documents en référence à l'histoire.

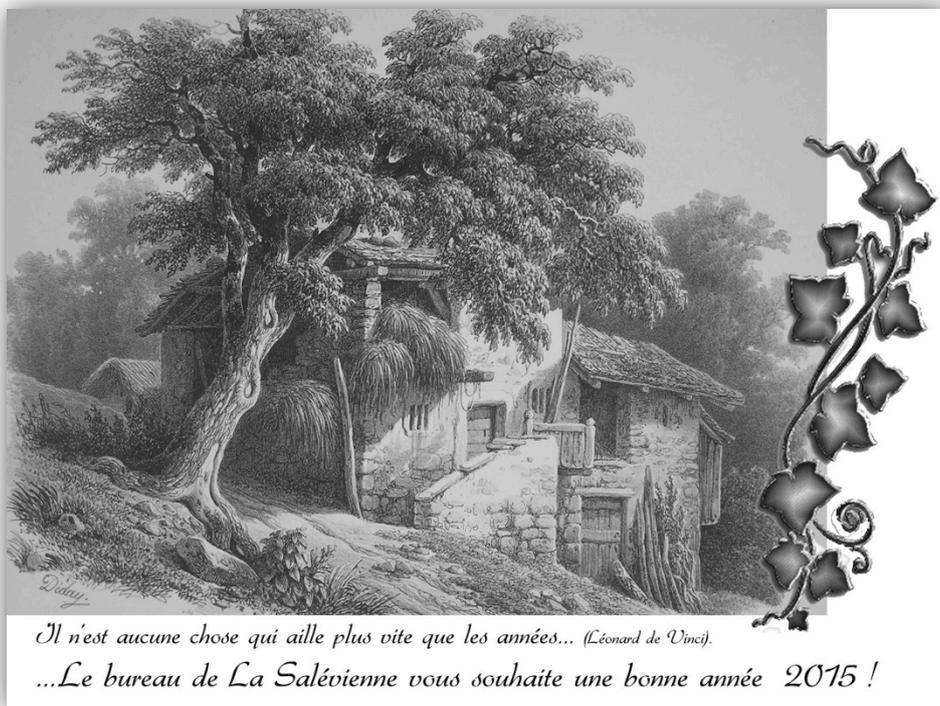
Une autre page conduit à des dictionnaires de patois, de savoyard, de toponymie. Sans oublier littérature, chansons, poèmes, fanfournes et j'en passe...

http://www.lexilogos.com/savoyard_langue_dictionnaires.htm

SOMMAIRE

ACTUALITÉS DE LA SALÉVIENNE	1
Agenda.....	1
Cotisation 2015.....	1
L'étrange histoire du château des Avenières.....	1
Les Échos saléviens n° 22 sont parus.....	2
Pour notre patois :	
la Salévienne en première ligne.....	2
Les Assises de la Savoie.....	3
Les Jeudis du Patrimoine.....	3
Nouveaux membres.....	3
Carnet.....	3
CONFÉRENCES	3
L'avenir de la Savoie :	
Échanges avec MM. Gaymard et Monteil.....	3
Charles Bosson.....	4

BIBLIOTHÈQUE	5
BILLET D'HUMEUR	5
Le pont Manera, restera ou ne restera-t-il pas ?.....	5
CARNETS D'HISTOIRE	7
Un prix Nobel de littérature à Thônes !.....	7
Savigny : Mallinod, le curé apostat.....	7
Savoyards prisonniers civils des empires centraux.....	10
Accidents du travail dans les carrières de Haute-Savoie.....	12
Dans les geôles de Savoie.....	14
aux Temps modernes.....	14
À LIRE, VOIR et ENTENDRE	17
Publications de Savoie.....	17
À découvrir sur l'internet.....	19



La gravure est une lithographie de François Diday, Noyer à Mornex. Collection G. Lepère. Pour en savoir plus :
<http://la-salevienne.org/CPA-max.php?Indcart=337>

RÉDACTION

Dominique Bouverat, Jean-Yves Bot, Claude Barbier, Jean-Luc Daval, François Déprez, Marielle Déprez, Philippe Duret, Didier Dutailly, Gérard Lepère, Claude Mégevand.
 Responsable de la publication : Dominique Miffon.

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs.

Pour tout renseignement ou adhésion, contacter :
LA SALÉVIENNE – 4, ancienne route d'Annecy - 74 160 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
 Téléphone : 04 50 52 25 59
 Courriels : la-salevienne@wanadoo.fr (président) — nadine.cusin@sfr.fr (administration)
 Site Internet : <http://www.la-salevienne.org>

N° ISSN : 2107-2930